

FICHE DE POSTE	Fonction : Animateur(rice) ALSH
ALSH en 2025 : <ul style="list-style-type: none"> - Du 10 au 22 février 2025 - Du 7 au 18 avril 2025 - Du 7 au 26 juillet 2025 - Du 20 au 31 octobre 2025 	Affectation : Pôle cohésion sociale et territoriale/enfance-jeunesse
	Responsable de Pôle : ✘
	Supérieur hiérarchique direct : ✘
Nom et prénom : ✘	
Conditions d'exercice du poste	
Lieu : Maubeuge (sites enfance jeunesse) / communes rurales	
Quotité horaire : temps complet	
Filière / Catégorie / Grade : Animation/C/adjoint d'animation	
Habitations, permis, formations obligatoires : Titulaire ou stagiaire BAFA, BPJEPS, CAP AEPE ou équivalences.	
Description des missions :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la sécurité physique et morale et affective des mineurs. ○ Participer, au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils de Loisirs sans Hébergements (ALSH) ○ Construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective. ○ Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs. ○ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités de l'ALSH. 	
Relations (internes / externes) :	
Internes : Autres directeurs des accueils de loisirs, coordinatrice service petite enfance/jeunesse, DGA, services supports.	
Compétences et savoirs requis :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodologie d'organisation et de gestion du travail d'équipe. ○ Polyvalence dans la proposition d'activités variées. ○ Connaissance des missions, du projet éducatif, de la structuration d'un ALSH, des valeurs et des techniques de l'animation. ○ Connaissance de la réglementation relative à l'organisation des ALSH et à la mise en œuvre d'activités. ○ Connaissance des règles de sécurité et d'hygiène en ALSH. ○ Savoir faire preuve d'initiative ○ Sens du service public ○ Respecter le devoir de réserve et le principe de discrétion professionnelle 	
Conditions matérielles :	
Moyens matériels : locaux adaptés, matériel informatique, moyens de communication, mini bus pour les sorties.	